

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 65**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 14 décembre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 9 décembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Michel JORCIN, Marc PARISSET

**ABSENTS :** Edouard BOS, Patrick HUSTACHE

**POUVOIRS :**

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Cession à titre gratuit d'une partie de la voie publique comprise entre les parcelles B39, B40, B41 et B42**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations n°63 du 14 décembre 2019 constatant la désaffectation de la partie basse de la voie publique précitée, et n°64 du 14 décembre 2019 décidant de son déclassement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que cette portion de terrain communal ainsi désaffectée et déclassée soit cédée à titre gratuit à Madame Martine PINEL-VIEUX, riveraine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité

décide de céder à titre gratuit la partie de la voie publique telle que désignée ci-dessus,  
et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

**Le Maire,  
Stéphane GIRARD**

